
De la détection de post-synchro...

Par [Pascal Villard](#) - Publié le 26 April 2015

Thèmes :

- [détection](#)
- [post_synchro](#)



De la détection de post-synchro...

Par [Pascal Villard](#) [1] - Publié le 26 April 2015

Thèmes :

- [détection](#) [2]
- [post_synchro](#) [3]



[4]

 [adr-pic_0.jpg](#) [4]

1 - Pourquoi post-synchroniser ?

La post-synchronisation ne se fait pas contre le chef opérateur du son. Je ne connais aucune production qui s'y résout pour le simple plaisir de "punir" un chef opérateur du son ou pour complaire aux intentions vengeresses d'un technicien.

Pourquoi ?

Cela coûte cher.

Tout le monde préfère conserver le direct pour des raisons artistiques et économiques évidentes, malheureusement ce n'est pas toujours possible. Quelle que soient les raisons techniques ou artistique pour lesquelles un direct n'est pas exploitable, une production et une équipe de post-production ne demandent des post-synchros que quand il n'y a pas le choix de faire autrement.

2 - Quand ?

En général (mais pas toujours) la séance de détermination des post-synchros a lieu après que le montage des directs ait commencé et qu'un premier passage sur tous les directs et une recherche de doubles (autres prises des mêmes dialogues) aient été effectués dans le but, précisément, d'éviter des post-synchros coûteuses et inutiles.

3 - Où ?

Elle a lieu dans un auditorium cinéma ou télévision suivant la destination de l'œuvre (de préférence celui, où le film ou la série sera mixé).

4 - Qui ?

La séance de détermination des post-synchros se fait au minimum en présence : du mixeur ou mixeuse, responsable du mixage des sons du film et donc de ses dialogues et de leur bonne intelligibilité pour le spectateur ; d'un ou d'une représentant(e) de la production ou de la post-production, chargé(e) de l'organisation des séances de réenregistrement (contact avec les agents, évaluation du temps nécessaire pour chaque acteur, planning, etc.) ; du directeur ou de la directrice de plateau (qui s'occupe d'établir les bandes rythmes qui permettront à l'acteur de lire et dire ses répliques synchrones à l'image sans qu'il soit besoin de diffuser le son direct qui perturberait le réenregistrement de ce nouveau dialogue) qui note scrupuleusement sur le scénario corrigé (ou "relevé de dialogue", il correspond au dialogue du film monté qui peut être différent du scénario original), les portions de dialogue à réenregistrer, les ajouts éventuels ; le monteur ou monteuse des directs, qui pendant la séance informe l'équipe des diverses possibilités de remplacement d'un dialogue inexploitable par une autre prise de direct (les fameux "doubles"), fait au besoin écouter diverses options.

À ces présences indispensables, s'ajoutent celles souhaitées mais optionnelles, du réalisateur ou réalisatrice pour sa supervision de l'opération et son point de vue artistique, du monteur ou monteuse image pour sa connaissance des rushes et du processus créatif du montage et enfin, le monteur ou monteuse son qui demandera à cette occasion les ambiances de dialogues additionnelles dont le film pourrait avoir besoin et se tient informé(e) des endroits où le direct sera remplacé pour aider par le montage son à l'intégration de ces portions de dialogues hétérogènes au direct. Enfin, par courtoisie, et s'il est disponible, le chef opérateur du son tournage qui peut se rendre compte du résultat de son travail dans des conditions optimales et là où on l'écouterait au final, l'auditorium. Cette écoute peut-être pour lui l'occasion de noter où le son direct n'est pas exploitable, et, quand c'est possible, imaginer des parades à l'avenir.

5 - Comment ?

En visionnant le film, bobine par bobine ou dans le cas d'une série télévisée, par épisode. Dès que l'un des interlocuteurs arrête la projection pour signaler qu'il ne comprend pas un dialogue, l'équipe le ré-écoute et discute de la nécessité ou pas de post-synchroniser. **Au final, celui qui décide si l'on post-synchronise ou pas est le réalisateur (réalisatrice) en accord avec le mixeur (mixeuse) ou en l'absence de réalisateur (réalisatrice), le mixeur (mixeuse) puisqu'il est responsable au final de la bonne intelligibilité du dialogue devant la production et les diffuseurs.** Dans la pratique il s'agit d'un processus collectif mais dont la responsabilité est portée par la réalisation (pour l'artistique) et le mixage (pour le technique).

Dans tous les cas, chaque membre de l'équipe de post-production a à cœur de travailler à la bonne qualité sonore du film, dans le respect des autres et des responsabilités de chacun. En aucun cas, la responsabilité du choix de faire ou pas des post-synchros ne revient au monteur son.

Commentaires (5)

Vous devez vous identifier pour poster des commentaires.

URL source: <http://archive.afsi.eu/node/5569>